

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 30 juin 2014**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour tel que modifié.....	3
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communal du 5 et du 12 mai 2014, tel que modifié.....	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	4
7. Prise en considération du postulat déposé par Monsieur Patrick Hübscher - Rue du Village.....	5
8. Préavis municipal No 08/2014 : Comptes 2013.....	8
9. Préavis municipal No 09/2014 : Rapport de Gestion 2013.....	9
10. Election du Bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2014-2015.....	9
11. Postulat de M. François Grandchamp des Raux.....	10
12. Postulat de Mme Louise Schweizer Bucher.....	11
13. Divers et propositions individuelles.....	12
14. Annonce de préavis futurs.....	13

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 43 membres sont présents, 11 sont excusés et 1 est absent (M. Dany Badan).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de modifier l'ordre du jour en intégrant le postulat de M. Grandchamp des Raux, au point N° 11. Le Président ayant reçu le postulat de Mme Louise Schweizer Bucher le soir même de la séance du Conseil, propose de le traiter lors de la prochaine séance, la Municipalité n'ayant pas pu en prendre connaissance.

Mme Louise Schweizer Bucher, conformément à l'article 85 du règlement communal, souhaite utiliser son droit d'initiative au moyen d'un postulat, qu'elle souhaite inclure à l'ordre du jour de ce soir car il traite d'un sujet important qui lui paraît urgent. Elle pense qu'il éviterait que les conseillers soient mis devant le fait accompli, comme ce fut le cas pour le PGA (Plan Général d'Affectation) de la Caroline. Conformément à l'article 85, Mme Schweizer Bucher recourt à l'assemblée contre la décision du Président afin que sa demande soit traitée pendant cette séance.

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite traiter encore ce soir, le postulat de Mme Schweizer Bucher concernant l'école.

Le traitement du Postulat lors du présent Conseil est accepté par 25 oui contre 5 non.

Le Président propose d'inclure le postulat au point N° 12 et de décaler les points suivants. Il soumet au vote de l'assemblée, l'ordre du jour tel que modifié.

M. Le Syndic demande au Président que le texte du postulat de Mme Schweizer Bucher soit remis à la Municipalité afin de pouvoir en prendre connaissance.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communal du 5 et 12 mai 2014

Mme Louise Schweizer Bucher souhaite que son intervention de la page N° 5 du pv du 12 mai 2014 soit modifiée comme tel : *concernant l'article N° 37, Mme Schweizer Bucher à souvenir que la proposition de trois membres avait été rejetée et que la commission serait composée d'au moins cinq membres.*

Le Président soumet à l'assemblée, l'approbation des procès-verbaux du 5 et du 12 mai 2014, tels que modifiés.

Le Conseil Communal approuve à la majorité les procès-verbaux du 5 mai 2014 et du 12 mai 2014, tels que modifiés.

4. Communications du Bureau

Le Président informe l'Assemblée que le 12 novembre 2014 à 20 heures, à la salle du Gossan à Genolier, aura lieu une séance d'information conjointe aux cinq communes de la région (Trélex, Givrins, Genolier, Arzier-Le Muids et St-Cergue), qui traitera sur l'avenir commun de ces communes et de leurs collaboration. Cette séance est destinée aux conseillers communaux et aux Municipalités des cinq communes.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic informe que dès le 1 juillet 2014, M. Eric Morel prendra la vice-présidence de la Municipalité. M. François Laurent Althaus a fait un infarctus le 5 juin dernier, les médecins lui ont posé un stent. Il a encore une artère bouchée et une autre sténosée mais les médecins espèrent pouvoir le guérir avec un traitement médicamenteux. Il va tous les jours à la Clinique de La Lignère pour effectuer sa rééducation. Il sera absent au minimum jusqu'à mi-août. M. Le Syndic présente aux conseillers, le nouvel apprenti employé de commerce de la commune, M. Florian Habenicht. Une verrée sera offerte par la Municipalité en fin de séance.

Mme Danielle Pasche informe qu'elle a repris les dicastères de M. François Laurent Althaus pendant son absence. Les journées citoyennes avec les élèves de 10^{ème} année se sont très bien déroulées. Le premier jour a été consacré à la visite des divers bâtiments communaux, à la visite de la Municipalité qui a permis d'expliquer son fonctionnement ainsi qu'une promenade en forêt. Mme Pasche remercie le Président d'être venu expliquer le fonctionnement du Conseil ainsi que M. Jean-Marc Borloz qui a accueilli les élèves au Vermeilley pour le repas de midi. Le lendemain, les élèves ont effectué des travaux d'utilité publique. Les Portakabin ont été posés dans la cour de l'école plus rapidement que prévu car l'entreprise en charge de les livrer est très surchargée en fin d'année scolaire. Concernant l'AISGE, un groupe de travail a été formé au sujet des constructions scolaires, composé des représentants communaux, du directeur de l'école et de certains membres de la direction ainsi que d'une représentante de la DGEO (Direction Générale de l'enseignement Obligatoire). Début juin, Mme Pasche, accompagnée d'un travailleur social de proximité, a rencontré le groupe de travail des jeunes pour discuter d'un éventuel local. Concernant le service des Eaux, deux grands chantiers vont s'ouvrir les semaines à venir, au chemin du Fiay et au chemin des Pins. Deux manifestations sont à venir, la fête des Enfants, vendredi 5 juillet ainsi que le 1^{er} août à Le Muids. Les sociétés locales recevront un email dans les prochains jours.

MM. Eric Morel et Christian Dugon n'ont pas de communication.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional, lors de la dernière séance les comptes 2013 ont été votés ainsi que des préavis concernant le Grand Genève, le couloir biologique et les transports publics et un préavis concernant les pistes de ski de la Dôle pour lequel la commune sera sollicitée pour un financement.

Mme Francine Haldi demande un complément d'information sur le préavis du Grand Genève.

M. Frédéric Guilloud répond que le préavis traitait sur le fonctionnement des organes de direction.

Mme Francine Haldi dit avoir lu dans la presse qu'un nouveau poste allait s'ouvrir.

M. Frédéric Guilloud pense qu'il s'agit du poste de secrétaire général.

M. Le Syndic explique le fonctionnement du budget du Grand Genève : 40% pour l'Etat français, 51% le canton de Genève et 9% pour le canton de Vaud.

M. Jean-Pierre Marti souhaite, concernant la future sollicitation financière pour la Dôle, que la Municipalité présente un préavis.

M. Le Syndic répond qu'il s'agira de travaux de réaménagements à effectuer sur les pistes de la Dôle pour que l'on puisse skier avec moins de quarante centimètres de neige ; ceci permettra d'allonger la saison de ski. Le budget est de CHF 960'000.- et la participation d'Arzier-Le Muids de CHF 21'000.-. Le montant dépassant les compétences municipales, un préavis sera présenté.

M. Raymond Jaquet pour l'APEC et **Mme Susan Jaquet** pour l'AISGE, n'ont pas de communication.

Mme Fanny Weinmann pour le RAT, annonce que le 22 mai, le RAT a approuvé l'adhésion de la commune de Le Vaud ainsi que la modification des statuts y relatifs.

7. Prise en considération du postulat déposé par Monsieur Patrick Hübscher - Rue du Village

M. Claude Rossier lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc qui demande le renvoi du postulat en Municipalité.

Mme Caroline Reithaar demande ce qu'il va advenir de la fermeture de la route en attendant que la Municipalité rende sa réponse.

Mme Danielle Pasche souhaite entendre les conseillers communaux débattre du sujet et prendre position. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu d'opposition et que la Municipalité pourrait décider de fermer la route définitivement mais souhaite encore réfléchir et prendre une décision définitive avant l'hiver prochain.

M. Denis Berger relit les commentaires généraux du rapport de la commission ad hoc qui estime que la situation ne convient pas et doit être traitée dans les plus brefs délais. Il dit que la Municipalité a mis la charrue avant les bœufs et qu'elle se cache derrière des procédures qu'elle a suivi dans les règles. Il est persuadé qu'il ne faut pas mettre de barrière à la rue du Village afin d'entretenir une vie villageoise et qu'il faudrait étudier une solution au niveau du chemin du Pré du Marguillier. M. Berger pense que s'il y a des postulats et des articles dans les journaux, c'est que la solution actuelle n'est pas adéquate et que les conseillers représentent la population et qu'ils doivent de relayer leurs remarques et propos.

M. Le Syndic dit avoir entendu les personnes qui ne sont pas contentes de la fermeture actuelle et souhaiterait entendre ceux qui en sont satisfaits.

Mme Fanny Weinmann dit qu'elle a toujours souhaité une amélioration de la sécurité aux abords de l'école, qu'il faut mettre des priorités, que la vie d'un enfant est importante et que si cela doit passer par la fermeture de la rue, cela lui convient bien.

M. Eric Jaquet n'est pas content du tout et pense que les propositions faites dans le postulat reflètent le souhait des habitants, que personne n'est contre des mesures sécuritaires mais pas comme la Municipalité les a imposées. Il rappelle qu'il avait fait opposition auprès de la commune mais que le recours n'était pas recevable puisque il devait être déposé au Tribunal administratif et que M. Jaquet n'avait pas les moyens financier d'en assumer les coûts. Les Toblerones devaient être posés à titre d'essai et quand M. Reithaar a écrit une lettre à la Municipalité, ils ont été déplacés sur le haut de la rue.

Mme Danielle Pasche dit avoir reçu plusieurs courriers d'habitants du Pré du Marguillier ainsi que de ceux du bâtiment Arc-en-Ciel en expliquant que ça les arrangerait mieux que la fermeture soit remontée au niveau de l'entrée de la rue et qu'il n'y a eu aucun de traitement de faveur envers M. Reithaar. Mme Pasche précise que certaines personnes l'ont approchée pour lui proposer de poser une pétition en faveur de la fermeture de la rue du Village et qu'elle n'a pas souhaité entrer en considération.

Mme Caroline Reithaar est pour la fermeture de la rue et rappelle l'aspect sécuritaire du projet, spécialement pour l'école qui débouche sur une route sans trottoirs. Elle constate que malgré les dispositifs de sécurité mis en place, l'automobiliste souhaite toujours emprunter le chemin le plus court et les moyens actuels mis en place ne sont pas suffisants. Concernant la boulangerie, la Municipalité a relaté les propos du propriétaire concernant sa baisse de fréquentation et de revenus depuis la fermeture ; Mme Reithaar aimerait bien connaître les chiffres réels de la baisse du chiffre d'affaire et se demande si les problèmes de la boulangerie ne sont pas dus, en partie, à l'endroit où elle est située. Elle pense aussi que la fermeture a redonné une vie communautaire au centre du village, que l'accès est plus libre et plus convivial et que les habitants des alentours remarquent une diminution du bruit. Que la fermeture se fasse en haut, en bas ou au milieu de la rue du Village, il y aura toujours un problème d'accès à la boulangerie.

M. Le Syndic explique que lorsque la Municipalité a reçu le boulanger, celui-ci a confirmé une diminution de son chiffre d'environ 20% et qu'elle lui a demandé verbalement et par écrit la preuve de la baisse de son chiffre d'affaire; actuellement elle n'a toujours rien reçu. M. Hermann pense que

le propriétaire à de la peine à avancer la preuve de ses propos. Il dit que quand on vend systématiquement du pain congelé, il ne faut pas trop se poser de questions sur les raisons de la baisse du chiffre d'affaire.

M. Stéphane Goulet dit que ça fait des années qu'on cherche une solution pour la rue du Village et qu'elle a été apportée avec celle proposée par la Municipalité, il constate que la circulation a drastiquement diminué. Il est en accord avec la fermeture.

Mme Louise Schweizer Bucher n'est pas spécialement pour la fermeture et pense que les arguments apportés ce soir ne sont pas réalistes. Elle pense qu'il faut soutenir la seule boulangerie du village, dit qu'elle n'a jamais eu de pain congelé et trouve que son emplacement est idéal puisque au centre du village et juste en face de la place de jeu. Mme Schweizer Bucher estime que la fermeture de la route du Village a augmenté la dangerosité car les enfants ont l'habitude qu'il y ait peu de véhicules et sont moins attentifs au danger. Les trottoirs ne sont pas assez démarqués, ni sécurisés et les gens marchent sur la route.

Mme Francine Haldi est de l'avis de Mme Schweizer Bucher et pense qu'il est primordial de garder la boulangerie et le tea-room, que la rue du Village n'est pas assez sécurisée et constate que la fermeture de la route ne l'a pas rendu plus conviviale.

M. Denis Berger cite l'exemple de la ville de Gland qui a posé des chicanes pour empêcher les véhicules de rouler trop vite mais qui n'empêche pas l'accès aux commerces. Il estime que le même genre de dispositif devrait être installé sur la rue du Village afin d'intégrer les piétons et les véhicules en toute sécurité.

M. Frédéric Guilloud est ni pour ni contre la fermeture mais pense que les bacs à fleurs devraient être enlevés.

Mme Danielle Pasche explique que les bacs à fleurs posés sur les îlots servent à faire encore plus office de chicane mais dit que si la Municipalité en posait encore plus, ce serait ingérable pour le déneigement. Elle explique qu'à l'époque, lorsqu'elle a présenté le préavis, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de trottoirs dans les rues du village et ni sur les chemins communaux et que la séparation des voitures et des piétons n'était pas souhaitée. Mme Pasche fait remarquer qu'une zone 20 Km/h, comme demandé dans le postulat, est un espace public partagé, une zone libre entre vélos, piétons et voitures. Il y avait également une question de coût et Mme la Municipale rappelle la longue discussion de 2007 à ce sujet et pense que si elle avait intégré des trottoirs, le préavis ne serait jamais passé. Elle rappelle que lorsqu'il a été décidé de bloquer le haut de la rue du Village, mis à part l'accès au chemin du Fiay, il n'y a pas eu de problème.

M. Eric Jaquet dit que l'argent investi en 2007 a été du gaspillé car il a servis à créer des parkings qui gênent le déneigement alors que des petits dos d'ânes n'auraient pas gêné le déneigement. Des barrières en quinconce, posées à divers endroits auraient fait office de meilleures de chicane.

M. Le Syndic dit que les CHF 500'000.- investis ont également servis à changer toutes les canalisations qui n'étaient plus aux normes et que ce n'est pas du gaspillage

M. Patrick König, en tant que riverain, pense qu'on va vers le mieux et rappelle qu'il y a 17 ans les gens roulaient comme des fous dans la rue du Village mis à part quand le policier communal verbalisait. Par la suite, des chicanes ont été installées ce qui a amené une petite amélioration. Malheureusement, le passage le plus important qui amène les enfants à l'école est l'endroit où les gens roulent le plus vite et où les chicanes ne sont pas assez efficaces. Après la fermeture de la rue, une autre problématique a été soulevée, celles des camions qui reculent sans vision et le risque que cela peut entraîner pour les enfants.

M. Patrick Hübscher lit son intervention (annexe N° 1).

Mme Danielle Pasche rappelle qu'en 2007, le concept de sécurité routière incluant la zone 30 Km/h de Le Muids et de tous les chemins communaux avait été présenté à la sous-commission cantonale des espaces publics et qu'à cette époque la pose de panneaux 30 Km/h et riverains autorisés était interdite par le canton ; un choix avait dû alors être fait. Mme Pasche dit que toutes les communes avoisinantes ainsi que celle d'Arzier-Le Muids prennent compte de l'intérêt public. Concernant la pose des chicanes, après divers essais, la mise en place actuelle est la plus serrée possible tout en

permettant aux camions de circuler mais Mme la Municipale reconnaît qu'à la hauteur de l'école, ce n'est pas idéal.

M. Patrick König doute qu'un panneau 20 Km/h suffise à limiter la vitesse des gens qui empruntent la rue du Village. Il rappelle qu'à l'époque, une chicane avait été placée en face de chez lui et qu'il ne pouvait plus rentrer chez lui, que des chicanes provisoires en plastiques auraient dû être installées afin de faire des essais et que finalement le bétonnage avait été fait un peu dans la précipitation pour des raisons d'impératifs et de délai. Il espère que ce genre de vis de procédure ne se renouvelle pas. Des cubes en plastique, à la hauteur de la sortie de l'école, permettraient de faire des essais.

M. Denis Berger pense qu'une partie de l'investissement est du gaspillage, que la commune a voulu préserver une partie de la rue pour permettre aux gens qui n'ont pas de places de parc de pouvoir se garer et que de jouer avec différentes zones de couleurs n'était pas un bon investissement. Il pense que de faire du provisoire pour effectuer différents tests serait la meilleure solution, ce qui éviterait dix ans de postulats et divergences d'avis ainsi que de grosses économies.

M. John Moorhead propose de trouver une solution qui permettrait aux habitants du Pré du Marguillier d'accéder à la route cantonale par le sud et de créer un empêchement diagonal pour que ceux qui viennent du nord puisse quand même accéder à la boulangerie.

Mme Louise Schweizer Bucher revient sur l'historique et rappelle qu'à l'époque, le Conseil ne souhaitait pas de trottoirs et estime que ce n'est pas du gaspillage. Expérience faite, les gens se sont rendu compte que ça ne suffisait pas et la décision de fermer la route a été prise mais qu'il y a certainement une solution adéquate pour tous, sans avoir besoin de la fermer.

M. Jean-Pierre Marti explique qu'il n'y a pas eu de réclamations lors de la mise en place de la barrière sur le haut du village car elle a été mise intelligemment mais celle du bas prêterite l'Auberge, la boulangerie et n'est pas une bonne solution. M. Marti propose de poser un panneau sens unique dans le sens de la descente.

M. Patrick Hübscher dit qu'on voit des panneaux de limitation de vitesse toute la journée et que quand on se fait amender ça coûte cher, libre à chaque utilisateur de les respecter ou non.

M. Stéphane Goulet dit que les conducteurs ne respectent pas les panneaux et que la rue du Village sera toujours empruntée à des vitesses inadaptées tant qu'elle ne sera pas fermée puisqu'elle permet de gagner du temps aux utilisateurs qui vont en direction de St-Cergue.

M. Patrick Reithaar est contre toutes barrières et murs qui empêchent les grandes idées et la libre circulation mais il y a quand même des contrevenants qui ne respectent pas la loi. Il demande, concernant la boulangerie, si les conseillers savent que le boulanger a annoncé il y a une année, qu'il allait fermer. Soit certains conseillers connaissent la décision du boulanger et utilisent un argument fallacieux soit ils ne le savent pas et c'est le boulanger qui les instrumentalise. M. Reithaar pense que le boulanger ne cherche pas de remplaçant et ne souhaite pas remettre son commerce ; la boulangerie va alors fermer dans une année alors que l'argument principal des pétitionnaires est l'accès en voiture à la boulangerie. Ce qui est en jeu ce n'est pas la boulangerie mais la sécurité des enfants. Il pense qu'il faut fermer la rue du Village mais y mettre les moyens. La gendarmerie et les ASP devraient être plus présents pour amender les contrevenants sur une route bordiers autorisés et non pas pour ennuyer les jeunes qui jouent au basket le soir. M. Reithaar demande que le boulanger fournisse les preuves que la fermeture de la rue a un impact sur son chiffre d'affaire.

Mme Louise Schweizer Bucher dit ne pas être au courant de la future fermeture de la boulangerie et demande à la Municipalité si elle a eu connaissance des propos du boulanger.

M. Le Syndic dit que lors de sa rencontre avec le boulanger, celui-ci aurait dit qu'il allait bientôt remettre son commerce.

Mme Louise Schweizer Bucher dit que les personnes n'habitant pas le village et qui se rendaient à la boulangerie car étant sur leur chemin, ne font plus le tour pour s'y rendre et que ça a aussi un impact sur le chiffre d'affaire et pas uniquement les habitants d'Arzier-Le Muids qui ne s'y rendent plus.

M. Philippe Esseiva dit qu'après avoir discuté plus d'une heure du sujet il faudrait prendre une décision sur le renvoi ou non du postulat en Municipalité.

M. Eric Jaquet a plusieurs fois discuté avec le boulanger qui ne lui a jamais dit qu'il souhaitait fermer.

Il rappelle que même si la boulangerie fermait il y aura encore des camions et véhicules professionnels qui devront emprunter la rue du Village et qu'ils seront encore très gênés par la situation actuelle. Les postulants ne demandent pas l'ouverture ou la fermeture mais l'installation de vraies chicanes pour limiter la vitesse.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée, le renvoi du postulat en Municipalité pour réponse.

Le renvoi est accepté par 24 oui, 13 non et 3 abstentions.

8. Préavis municipal No 08/2014

Comptes 2013

M. Le Syndic apporte un commentaire quant aux craintes de la Cofin concernant l'avenir des finances communales et rappelle au Conseil que la Municipalité actualise chaque année sa planification financière et que dans ce plan sur cinq ans, les comptes 2013 sont conformes aux plans faits à l'époque, à CHF 100'000.- près. L'exercice 2014 est le moins bon mais sur les cinq ans, la marge d'autofinancement est de CHF 8'225'000.- francs et qu'il ne faut pas trop peindre le diable sur la muraille.

M. Pierre Jaccard au nom de la Commission des finances, remercie la Municipalité et la boursière pour leur remarquable travail. Il dit que la maîtrise du budget est très bonne et qu'elle s'est grandement améliorée au fil des années. Il présente et commente les comptes tel que distribués aux conseillers.

Le Président de la CoFin lit les conclusions du rapport de la commission des finances qui propose:

- d'approuver les observations adressées à la Municipalité
- d'adopter le préavis municipal N° 08/2014 et de régulariser en même temps les dépassements de crédit budgétaire
- d'approuver ainsi les comptes 2013
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission des finances pour les comptes 2013

Le Président passe en revue le détail des comptes.

Mme Caroline Reithaar, point 43.43, demande ce qu'est la refacturation des heures de surveillance de la Cure.

Mme Danielle Pasche explique que la Cure est propriété du canton mais qu'un employé communal s'y rend régulièrement pour contrôler qu'il n'y ait pas de dégâts et par la suite, cette prestation est refacturée au Canton.

Mme Caroline Reithaar, point 51.36, demande ce que représente « transports et pensions »

Mme Danielle Pasche répond qu'il s'agit du nom de l'intitulé qui concerne les transports scolaires.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 08/2014 est accepté par 38 oui, 1 non et 1 abstention
--

9. Préavis municipal No 09/2014 Rapport de Gestion 2013

M. Le Syndic remercie la Gogest pour son travail et tiendra compte de ses vœux. Concernant les archives, la Municipalité souhaite construire un nouveau local, prévu dans le plan d'investissements 2014-2018; pour l'instant, le carnotzet a été désaffecté pour pouvoir les accueillir.

M. Frédéric Guilloud remercie la Municipalité, le secrétaire municipal et la boursière communale pour leur avoir fourni les documents nécessaires à ses travaux et répondu à ses questions. Il lit les conclusions de la Commission de gestion qui recommande aux membres du Conseil Communal d'accepter les rapports de la Municipalité sur la gestion 2013.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 09/2014 est accepté par 36 oui, 4 non et 1 abstention
--

M. Frédéric Guilloud ajoute qu'il remercie l'archiviste pour son magnifique travail et qu'il tient les documents à disposition des conseillers.

10. Election du Bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2014-2015

Le Président procède à l'élection des membres du Bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2014-2015.

Pour la présidence, Mme Fanny Weinmann propose M. Patrick Hübscher qui refuse. Mme Caroline Reithaar propose M. Fabien Jaccard qui refuse. Mme Fanny Weinmann propose M. Nicolas Ray qui accepte.

Il n'y pas d'autres propositions ni de candidat. Le Président propose une élection tacite par acclamation de l'assemblée.

M. Nicolas Ray est élu par acclamation.

Pour le 1^{er} Vice-Président, le Président demande à M. Fabien Jaccard s'il souhaite reconduire son mandat mais celui-ci refuse. Mme Caroline Reithaar propose M. Denis Berger qui refuse. M. Fabien Jaccard propose M. Matthieu Delaloye qui accepte.

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Matthieu Delaloye tacitement est élu par acclamation.

Pour le 2^{ème} Vice-Président, M. Patrick Reithaar propose M. John Moorhead qui accepte.

Il n'y a pas d'autre candidat.

M. John Moorhead est élu tacitement par acclamation.

Pour les scrutateurs, le Président demande aux scrutateurs actuels s'ils souhaitent se représenter.

Mme Méliné Vincent et M. Charles-Julien Pellegrin acceptent. Il n'y a pas d'autres candidats, ils sont élus tacitement par acclamation.

Pour les scrutateurs suppléants, le Président informe **que M. Fabien Roy**, absent, lui a confirmé vouloir se représenter. **Mme Gabrielle Thiel** accepte également de se représenter. Il n'y a pas d'autres candidats, ils sont élus tacitement par acclamation.

11. Postulat de M. François Grandchamp des Raux

M. François Grandchamp des Raux lit son intervention (annexe N° 2).

Mme Danielle Pasche va répondre au mieux mais pense qu'un postulat sur l'étude d'un dicastère devrait être étudié par la commission de gestion. Pour pouvoir comparer les différents points évoqués, Mme Pasche aurait besoin d'avoir plus de détail sur la forêt de M. Grandchamp des Raux (surface, altitude) et explique que la commune d'Arzier-Le Muids a une surface de 5400 hectares, la forêt d'Arzier représente 1800 hectares dont 500 hectares de pâturages boisés. Il faudrait voir la commune en termes de territoire car il y a beaucoup de propriétaires privés ; la forêt communale en termes de propriété est d'environ 800 hectares. Il y eu en 1980 un bénéfice car le mètre cube d'épicéa était environ de CHF 250.- et un gros déficit en 2013 car le m3 a chuté à environ CHF 120.- et le coût de la main d'œuvre a augmenté de CHF 30.- à CHF 50.- de l'heure. L'équipe communale forestière a du travail toute l'année sauf en cas d'enneigement important car elle s'occupe également de l'entretien des chemins forestiers et de la pose de clôtures sur les pâturages ; elle entretient le patrimoine communale. La Commune est une entreprise formatrice, raison pour laquelle elle a beaucoup d'employés forestiers, ce qui lui permet d'avoir une grande souplesse dans son travail contrairement à un sous-traitant qui viendrait quand il peut pour intervenir en forêt. La commune a choisi d'avoir une équipe peu mécanisée pour favoriser l'humain et pas la machine. La coupe de 6'400 m3 représente l'accroissement de la forêt ; en Suisse, selon la loi fédérale sur la forêt, il est interdit de diminuer la forêt mais uniquement de couper; un recensement est actuellement en cours. Le hêtre est favorisé car il pousse très bien dans la région, contrairement au Douglas qui pousse mieux à des hauteurs d'environ 400-600 mètres. Il n'y aucun reboisement artificiel dans les forêts d'Arzier-Le Muids, si ce n'est les 250 épicéas plantés chaque année pour les arbres de Noël ; le reboisement est totalement naturel et les coupes rases sont interdites en Suisse.

M. François Grandchamp des Raux explique qu'il a forgé son expérience en matière forestière pendant de nombreuses années, expérimenté de nombreuses essences, testé différentes manières de planter et de bûcheronner, a vu passer des épidémies et la tempête Lothar. Il souhaite faire remarquer au Conseil qu'il existe d'autres manières de faire que celle pratiquée dans la commune et qui pourraient être moins coûteuses. Le seul objectif est de pousser la réflexion plus en avant. Il reconnaît que sa forêt dans le massif central français n'est pas de la même nature que celle d'Arzier-Le Muids.

M. Le Syndic dit que lorsque la commune vend 6400 m3 de bois cela lui laisse une marge qui n'est pas déficitaire et pense que M. Grandchamp des Raux sous-estime le coût de l'entretien et des salaires qui ont fortement augmenté en trente ans.

M. François Grandchamp des Raux explique qu'il y a des équipements qui se substituent très bien à la main d'œuvre et une seule personne est nécessaire pour s'occuper de cinq ou six hectares. Pour 900 hectares, il emploie une seule personne à mi-temps qui s'occupe également de l'entretien des routes. Ce qui coûte à la commune s'est son équipe de bûcherons qui est moins productive car pas équipée comme les bûcherons modernes.

Mme Susan Jaquet dit qu'il n'est pas possible de comparer des coûts d'exploitation trois fois moins chers en France qu'en Suisse.

M. François Grandchamp des Raux explique qu'il ne gère pas lui-même les coûts d'exploitation, que les prix au mètre cube sont négociés en fonction des essences avec les différents acheteurs et une

fois fixés, l'organisme va bûcheronner. Il ne connaît pas le coût d'exploitation que cela engendre pour l'organisme qui va bûcheronner, ce qui lui importe c'est ce que ça lui rapporte.

M. Mathieu Ruchat pense que M. Grandchamp des Raux ne se rend pas compte que l'équipe forestière n'a pas que le rôle de couper des arbres, comme précisé par Mme Pasche, et que l'exploitation actuelle est tout à fait cohérente. Supprimer cinq employés pour les remplacer par une machine lui semble aberrant.

M. Patrick Hübscher comprend que M. Grandchamp des Raux vend son bois sur pieds alors que la commune vend son bois au mètre cube après l'avoir coupé, ce qui est deux styles bien différents d'exploitation et demande si la Municipalité pourrait faire de même.

M. François Grandchamp des Raux explique que l'acheteur va voir les arbres et décide d'exploiter tel ou tel hectare.

M. Nicolas Ray rejoint les propos de M. Ruchat. Il dit que la situation est différente car la commune a aussi une part sociale et écologique, contrairement à l'exploitation privée de M. Grandchamp des Raux dont le but est de faire uniquement des bénéfices. Il pense que la Cogest serait parfaitement habilitée à étudier et rendre un rapport sur ce sujet l'année prochaine.

Mme Louise Schweizer Bucher pense que les propos de M. Grandchamp des Raux sont louables, que son expérience professionnelle pourrait apporter un plus et qu'il serait bien que la Cogest rende un rapport à ce sujet.

M. François Grandchamp des Raux dit que l'aspect de propriété publique ou privée est quasiment identique puisque le bois met très longtemps à pousser, il ne travaille pas pour lui mais pour ses petits-enfants. Il pense que la commune a tout intérêt à étudier la possibilité de planter d'autres essences que du hêtre qui seraient plus profitables.

M. Eric Morel dit que si le postulat est renvoyé en Municipalité, elle ne pourra pas l'étudier elle-même, qu'elle devra s'entourer de spécialistes et sera amenée à présenter un préavis pour un crédit d'étude.

M. Denis Berger dit qu'il a été demandé que la Cogest s'en occupe.

Le Président répond que le postulant souhaite déposer son postulat et est libre de le maintenir ou pas jusqu'au moment du vote.

M. François Grandchamp des Raux relève qu'il y a des institutions qui s'occupent du contrôle, avec des ingénieurs forestiers capables de mener ce genre d'études et ne pense pas que cela soit très coûteux.

Mme Louise Schweizer Bucher propose de renvoyer le traitement du postulat en commission.

Le Président soumet au vote le renvoi du postulat en commission.

Le renvoi en commission du postulat de M. Grandchamp des Raux est refusé.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée, le renvoi du postulat en Municipalité pour réponse.

Le renvoi est refusé par 22 non, 9 oui et 8 abstentions.

12. Postulat de Mme Louise Schweizer Bucher

Mme Louise Schweizer Bucher lit son intervention (annexe N° 3).

Mme Danielle Pasche répond que depuis 3 ans et demi, la commune et l'AISGE travaille sur le projet et qu'ils ont déjà envisagé toutes les possibilités. Un préavis pour un crédit d'étude sera déposé à l'automne. La Municipalité ne répondra pas au postulat car elle est encore en train de travailler sur le sujet et ne rendra pas de réponse avant d'avoir présenté son préavis, validé par l'AISGE et la DGEO.

Mme Louise Schweizer Bucher demande que Mme Pasche lui confirme que même lorsque le préavis sera présenté, toutes les possibilités seront encore ouvertes. Elle demande si la prise en compte

d'une éventuelle école à Arzier sera encore possible. Elle ne souhaite pas se retrouver en automne avec un préavis déjà ficelé.

Mme Danielle Pasche dit que toutes les explications concernant le choix proposé seront exposées dans le préavis à venir.

Mme Louise Schweizer Bucher demande quelle est sa marge de manœuvre.

Mme Danielle Pasche répond qu'elle aura la possibilité de refuser le crédit d'étude, composé de trois variantes.

Mme Louise Schweizer Bucher dit que c'est exactement la situation qu'elle veut éviter en déposant son postulat et demande aux conseillers de la soutenir dans sa démarche.

Mme Danielle Pasche souhaite que les conseillers comprennent que la commune ne construira pas uniquement pour les enfants d'Arzier mais également pour les villages environnants et que tous les enjeux seront largement expliqués dans le préavis.

M. Pierre Jaccard informe les conseillers qu'il s'abstiendra de voter car il fait partie de la DGEO.

Mme Louise Schweizer Bucher est consciente que la future école ne sera pas que pour les écoliers d'Arzier mais a encore espoir que la commune et la Municipalité puisse décider où elle souhaite construire son école.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée, le renvoi du postulat en Municipalité pour réponse.

Le renvoi est refusé par 10 non, 6 oui et 6 abstentions.

13. Divers et propositions individuelles.

M. Fabien Jaccard fait part de sa démission car d'ici trois semaines il part à l'étranger pour une durée indéterminée. Il a toujours été passionné par la politique et a appris à la découvrir au travers de son grand-père et son papa mais s'est rendu compte qu'il a eu de la peine à trouver la motivation à participer au Conseil, il a réalisé qu'il était un peu trop révolutionnaire et utopique. Il remercie toute l'assemblée.

M. Eric Jaquet a remarqué que malgré les chaleurs actuelles, la centrale du CCE fonctionne encore. Il demande également ce qu'il advient de son postulat.

M. Christian Dugon va faire le nécessaire pour la centrale de chauffage auprès des personnes concernées. Concernant le postulat, des appels d'offres ont été effectués mais ne sont pas tous encore arrivés.

M. Eric Jaquet dit qu'il s'est renseigné et a appris que la centrale fonctionne uniquement pour l'eau chaude, que des moteurs tournent 24/h. sur 24 et qu'ils consomment certainement plus qu'ils ne produisent d'eau chaude. La centrale tourne tout le week-end alors que personne ne travaille et que comme elle tourne au ralenti elle fume beaucoup. M. Jaquet ne comprend pourquoi elle n'est pas arrêtée durant l'été.

M. Christian Dugon dit que c'est une très bonne réflexion et qu'il va y réfléchir.

M. Nicolas Ray demande si le système de Pédibus va être reconduit l'année prochaine et s'il donne entière satisfaction.

Mme Danielle Pasche répond par l'affirmative et dit que le système s'agrandit puisque un nouveau parcours va être mis sur pied dans le bas de la commune.

M. Patrick Weber a été surpris de constater que les Portakabin avaient été installés alors que le préavis aurait dû être présenté ce soir.

M. Le Syndic explique qu'il avait annoncé un préavis car la commune souhaitait acquérir les Portakabin mais finalement, la Municipalité a décidé de les louer ; location qui fera partie d'un préavis à venir pour un crédit supplémentaire qui englobera les frais de location. Tout ce qui concerne l'école est refacturé à l'AISGE et par la suite la Municipalité paie sa part.

M. Jean-Pierre Marti fait remarquer que le ralentisseur du carrefour de Le Muids, côté Lausanne, a vraiment une pente inadéquate.

Mme Danielle Pasche dit que sur les quatre gendarmes couchés, il n'y en a qu'un qui est satisfaisant. Les deux, côté Genève, seront refaits et celui en direction de Lausanne, côté poids public sera raboté.

M. Claude Rossier demande s'il serait possible de prévoir des haltes officielles pour les camping-cars sur le parking du CCS.

Mme Danielle Pasche répond qu'un camping n'a jamais été envisagé ni des haltes pour camping-cars même si le parking du CCS va être agrandi.

M. Patrick Reithaar appelle de ses vœux que le local des jeunes se réalise car la police vient régulièrement contrôler ou fouiller les jeunes dans la cour de l'école et sur le terrain de basket en leur expliquant que des jeunes de 17-18 ans n'ont rien à faire sur le terrain de basket d'une école primaire. Il pense que l'argent public serait mieux investi si la police contrôlait un peu plus les jeunes de Nyon où il y a souvent des heurts, au lieu d'harceler les jeunes d'Arzier tous les week-ends y compris le jour du rallye.

M. Patrick Hübscher soutient les propos de M. Reithaar et explique que son fils était à la réunion de Mme Pasche et qu'il est rentré avec beaucoup d'espoir et a beaucoup apprécié la présence de l'accompagnateur social. Il trouve l'idée d'un local excellente et espère que le projet se réalise rapidement.

M. Nicolas Ray pense que l'idée d'un local est bien mais qu'on ne peut pas cantonner les jeunes les jours de beau temps et pense que les problèmes liés à la présence des jeunes dehors va diminuer mais continueront d'exister.

14. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 29 septembre 2014: - taux d'imposition 2015, - rénovation de l'annexe du stand de tir, - adoption du projet de trottoirs du chemin des Pins au stand de tir, - PPA de la déchetterie, - réfection des façades du bâtiment du chemin de la Grange, Le Muids, - demande de crédits supplémentaires.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 23 :40

Le Président

Vincent Grandjean

La secrétaire suppléante

Christelle Trombini